

Marseille, il fut frappé du typhus et la Belgique perdit en lui un musicien qui promettait un beau fleuron de plus à sa couronne artistique !

Par votre arrêté du 18 mars 1873, révisant l'arrêté organique de 1849 sur les concours dits de Rome, vous avez pris, Monsieur le Ministre, sur la proposition de l'Académie royale des Beaux-Arts, un ensemble de mesures auxquelles tous les vrais artistes ont applaudi de cœur. Qu'il me soit permis de citer ici l'article 4 de cet arrêté :

Art. 4. Avant d'être admis à jouir de la pension instituée par les arrêtés sur la matière, le lauréat devra subir, devant le jury qui a jugé le concours, son examen sur les matières suivantes.

“*Langue française.* Le lauréat devra, dans un travail écrit, fournir la preuve qu'il est en état d'exprimer ses idées en langue française. Le sujet qui lui sera donné à traiter sera choisi parmi les objets de ses études d'artiste.

“*Littérature générale.* Le lauréat sera interrogé sur la Bible, ainsi que sur les poèmes d'Homère et du Dante, sur les drames d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, de Shakespeare, de Corneille, de Goethe et de Schiller; il donnera une idée sommaire de ces œuvres, des ressources que son art peut y trouver et des principaux personnages qui y figurent.

“ Les lauréats pourront indiquer eux-mêmes au jury les ouvrages qui ont fait particulièrement l'objet de leurs études.

“ Il sera tenu compte aux lauréats flamands du degré d'instruction qu'ils auront acquis dans la langue et la littérature flamande.

“*Histoire et Antiquités.* Notions générales d'histoire universelle, l'histoire de la Belgique avec plus de détails. Histoire de la musique dans l'antiquité, le moyen âge et les époques modernes, corrélation et appréciation esthétique des principales œuvres musicales composées depuis le XVI^e siècle jusqu'à ce jour.”

Incontestablement, ces mesures sont excellentes. Mais puisqu'il s'agit d'un progrès sérieux et vital pour l'art, je prends la respectueuse liberté de dire franchement toute ma pensée: Je ne considère pas cet article comme complètement suffisant. L'expérience que j'ai acquise dans mon voyage en Italie m'en donne, plus que jamais, la conviction.

Il me reste à ajouter quelques mots sur les cours de composition dans nos Conservatoires. Ces cours sont la préparation à la grande lutte, dite de Rome et, partant, c'est ici la place d'en parler.

Il ne suffit pas aux élèves de ces classes de connaître les sciences spéciales que j'ai énumérées plus haut.

En Italie on les force aussi à suivre, en qualité de simples auditeurs, les leçons de chant, de violon, de violoncelle et d'orgue. Le diplôme final n'est conféré que sur la production du certificat de fréquentation de ces cours.

Ce n'est pas tout. La supputation des points pour la dernière épreuve s'établit en tenant compte des notes hebdomadaire et mensuelles fournies par les divers professeurs du récipiendaire. Précaution louable et sur laquelle je me suis particulièrement étendu sous les rubriques: MILAN, FLORENCE, NAPLES, BOLOGNE.

Enfin, les séances d'exercices données par les élèves seuls, trois ou quatre fois par hiver, ne se bornent pas à produire des exécutions, mais le jeune compositeur y fait entendre ses essais, dirige l'orchestre lui-même et, comme je l'ai dit à propos de NAPLES, rien n'est plus intéressant pour le public, ni plus aiguillonnant pour les élèves eux-mêmes.

Je pense que ces trois dernières mesures mériteraient aussi d'être prises en considération en Belgique.

Voilà, Monsieur le Ministre, les conclusions pratiques de mon voyage.

L'Italie est loin d'être tombée en décadence. Avec des Conservatoires organisés comme les siens, avec les artistes de génie et les critiques éminents qu'elle possède, avec tous les dons que la nature s'est plu à lui distribuer, climat pittoresque et enchanteur, caractère attique de ses habitants, cette contrée bénie restera toujours la Patrie des Beaux-Arts, l'Eden du dilettantisme, le but naturel et légitime des pérégrinations artistiques.

Je termine mon rapport en adressant mes remerciements à Monsieur le baron Pycke de Peteghem et à Monsieur Van Loo, nos ministres de Belgique, pour l'obligeant concours qu'ils ont bien voulu me prêter en toutes circonstances.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Chevalier VAN ELEWYCK.

Louvain, le 15 mai, 1875.

LA FETE DE STE. PHILOMENE AU GESU.

La fête de Ste. Philomène, qui avait dû être célébrée privément au Gesù l'an dernier, à cause de la coïncidence de la retraite annuelle des RR. PP. Jésuites qui avait lieu dans le même temps, a été solennisée, le 11 août dernier, avec toute la pompe et l'éclat qui ont marqué les premières années de son installation dans cette église.

Dès le samedi, avant-veille de la fête, l'autel de la petite sainte était élégamment paré, par les soins prévenants des RR. Pères, aidés de plusieurs zélatrices de l'œuvre; les degrés et le dessous de l'autel étaient jonchés des plus belles fleurs dont les suaves parfums embaumaient la crypte dédiée à la Sainte. Un magnifique vitrail, érigé par la libéralité des musiciens du Chœur du Gesù, et exécuté par M. Egginton artiste-découpeur sur verre de cette ville, complétait l'ornementation de ce ravissant petit sanctuaire. Ce vitrail, le premier placé dans l'Eglise du Gesù, s'harmonise parfaitement avec l'ensemble de ce splendide monument; d'une exécution simple et élégante à la fois, il représente, en couleur ambre doré sur un fond blanc dépoli, un lis et une branche de palmier entrelacés, avec les flèches opposées, l'ancre et divers autres attributs de la Sainte, et au milieu de la guirlande, au-dessus de deux petites lyres se lit l'inscription: *Autel offert par le Chœur du Gesù.*

Le dimanche, veille de la fête, vingt lampes illuminaient la crypte, qui s'embellissait constamment par les pieuses offrandes florales des fidèles, qui entourèrent pendant la journée entière, l'autel de la Sainte.

Lundi, le 11, plusieurs basses messes, pendant lesquelles il y eut de nombreuses communions, furent dites à l'autel de Ste. Philomène. A neuf heures, commença la grande messe solennelle du jour, chantée R. P. Martineau, assisté du R. P. Plante remplissant les fonctions de diacre, et le R. P. Garceau celles de sous-diacre. Comme par le passé, le Chœur du Gesù avait tenu à honneur de participer à cette belle fête, et il exécutait, avec le concours de son excellent orchestre, la jolie messe, en *mi bémol*, à trois voix égales, de Battmann. Pendant l'offertoire, un *O Salutaris*, de Rondinella, a été parfaitement interprété par MM.